

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 25.11.2022

Révision: 25.11.2022

Numéro de version 103.01 (remplace la version 103.00)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**- 1.1 Identificateur de produit****- Désignation commerciale : HOBART HLP 7010****- Numéro d'article : 1003632825000****- No EINECS:**

Polymer

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation

Application industrielle

Produit de vaisselle

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**- Producteur/fournisseur :**

HOBART GmbH

Robert-Bosch-Str. 17

77656 Offenburg

Tel: +49 (0) 781/600 - 0

Telefax: +49 (0) 781 / 600 - 2319

E-Mail info@hobart.de

- Service chargé des renseignements : info@hobart.de**- 1.4 Numéro d'appel d'urgence Giftnotruf (Poison Center) Berlin: +49 (0) 30 30686700****RUBRIQUE 2: Identification des dangers****- 2.1 Classification de la substance ou du mélange****- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.

- 2.2 Éléments d'étiquetage**- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant****- Pictogrammes de danger néant****- Mention d'avertissement néant****- Mentions de danger néant****- 2.3 Autres dangers****- Résultats des évaluations PBT et vPvB****- PBT: Non applicable.****- vPvB: Non applicable.****RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****- 3.1 Substances****- No CAS Désignation**

Éther polyalkylèneglycol d'alcool gras

- Code(s) d'identification**- Numéro CE: Polymer****RUBRIQUE 4: Premiers secours****- 4.1 Description des mesures de premiers secours****- Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.**

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.11.2022

Révision: 25.11.2022

Numéro de version 103.01 (remplace la version 103.00)

Désignation commerciale : HOBART HLP 7010

(suite de la page 1)

- **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 - **après contact avec la peau** :
En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
In case of skin contact wash with plenty of water
 - **après contact avec les yeux** :
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
 - **après ingestion** :
Rincer la bouche avec de l'eau.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
 - **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
En cas d'ingestion, effectuer un lavage d'estomac en ajoutant de la diméticone (agent anti-mousse).
-

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction:**
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone
Jet d'eau
 - **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **5.3 Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité** : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
 - **Autres indications** Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau.
-

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Eviter tout contact avec les yeux
 - **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas laisser le produit pénétrer les canalisations, l'eau de ruissellement ni les nappes d'eau souterraines.
 - **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, La terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
 - **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13
-

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Faites attention aux règles générales de prévention interne des incendies.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.11.2022

Révision: 25.11.2022

Numéro de version 103.01 (remplace la version 103.00)

Désignation commerciale : HOBART HLP 7010

(suite de la page 2)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage** : Stocker les bidons bien fermés au frais et au sec
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage** : Aucune exigence particulière.
 - **Indications concernant le stockage commun** : non nécessaire
 - **Autres indications sur les conditions de stockage** : néant
 - **Classe de stockage** : 10 (VCI - Konzept, 2007)
 - **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.
-

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
 - **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail** : néant
 - **Indications complémentaires** :
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
 - **8.2 Contrôles de l'exposition**
 - **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
 - **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
 - **Mesures générales de protection et d'hygiène** :
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
 - **Protection respiratoire** : Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
 - **Protection des mains** :
Gants de protection ou crème de protection de la peau
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
 - **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
 - **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
 - **Protection des yeux/du visage** Safety glasses recommended during refilling.
 - **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.
-

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Couleur** : light yellow, clear
- **Odeur** : caractéristique
- **Seuil olfactif**: Non déterminé.
- **Point de fusion** : -12 °C
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** >270 °C
- **Inflammabilité** Non applicable.
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **inférieure** : Non déterminé.
- **supérieure** : Non déterminé.
- **Point d'éclair** : >100 °C
- **Température de décomposition** : Non déterminé.
- **pH** 6 (10%)

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.11.2022

Révision: 25.11.2022

Numéro de version 103.01 (remplace la version 103.00)

Désignation commerciale : HOBART HLP 7010

(suite de la page 3)

- pH :	
- Viscosité :	
- Viscosité cinématique	Non déterminé.
- dynamique à 20 °C:	45 mPas (DIN 53018)
- Solubilité	
- l'eau :	dispersable
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
- Pression de vapeur :	Non déterminé.
- Densité et/ou densité relative	
- Densité à 20 °C:	0,93 g/cm ³
- Densité relative.	Non déterminé.
- Densité de vapeur:	Non déterminé.

- 9.2 Autres informations	
- Aspect:	
- Forme :	liquide
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
- Température d'auto-inflammation	Non déterminé.
- Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
- Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

- Informations concernant les classes de danger physique	
- Substances et mélanges explosibles	néant
- Gaz inflammables	néant
- Aérosols	néant
- Gaz comburants	néant
- Gaz sous pression	néant
- Liquides inflammables	néant
- Matières solides inflammables	néant
- Substances et mélanges autoréactifs	néant
- Liquides pyrophoriques	néant
- Matières solides pyrophoriques	néant
- Matières et mélanges auto-échauffants	néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
- Liquides comburants	néant
- Matières solides comburantes	néant
- Peroxydes organiques	néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
- Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter :
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.11.2022

Révision: 25.11.2022

Numéro de version 103.01 (remplace la version 103.00)

Désignation commerciale : HOBART HLP 7010

(suite de la page 4)

- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus
-

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)
------	------	--------------------

- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **11.2 Informations sur les autres dangers**
 - **Propriétés perturbant le système endocrinien** la substance n'est pas comprise
-

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité**
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

BSB - Abnahme	>60 % (OECD 301 B)
Biolog. Abbaubarkeit	89 % /28 d (OECD 301 F)
CSB	2.333 mg O2/g
BSB5	862 mg O2/g

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** n'est pas applicable
- **vPvB:** n'est pas applicable
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.11.2022

Révision: 25.11.2022

Numéro de version 103.01 (remplace la version 103.00)

Désignation commerciale : HOBART HLP 7010

(suite de la page 5)

- 12.7 Autres effets néfastes
- Altération de la respiration de boue activée communale EC 20 (mg/l selon ISO 8192 B) :

EC 50	>1 mg/l (station d'épuration)
-------	-------------------------------

- Autres indications écologiques :
- Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant

 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation :

Après utilisation, remettre le produit au système de recyclage ou, dans la mesure du possible, le réutiliser autrement. Sinon, le remettre à un centre d'élimination autorisé.

- Code déchet :

La classification des numéros du code des déchets selon le Catalog Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés en question et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.

On peut trouver le valable code déchet dans le Catalog Européen des Déchets.

- Emballages non nettoyés : Elimination conformément aux prescriptions légales

- Recommandation :

 Vider entièrement le récipient et le remettre une fois nettoyé à un centre de reconditionnement ou de retraitement. Elimination des récipients uniquement en concertation avec les administrations locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- ADR/RID, IMDG, IATA néant

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- ADR/RID, IMDG, IATA néant

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR/RID, IMDG, IATA
- Classe néant

- 14.4 Groupe d'emballage
- ADR/RID, IMDG, IATA néant

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

- Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus

- "Règlement type" de l'ONU:

 néant

 F
 (suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.11.2022

Révision: 25.11.2022

Numéro de version 103.01 (remplace la version 103.00)

Désignation commerciale : HOBART HLP 7010

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** la substance n'est pas comprise
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
la substance n'est pas comprise
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues** la substance n'est pas comprise
- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**
la substance n'est pas comprise
- **Prescriptions nationales :**
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**
la substance n'est pas comprise
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique :** Voir point 1: Service chargé des renseignements.
- **Date de la version précédente:** 15.08.2022
- **Numéro de la version précédente:** 103.00
- **Acronymes et abréviations:**
RPE: Respiratory Protective Equipment
RCR: Risk Characterisation Ratio (RCR= PEC/PNEC)
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Dangerous Substances, BAuA, Germany)
ISO: International Organisation for Standardisation
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**